

6 Économie

Inauguration, hier, du port minéralier d'Owendo par le chef de l'Etat

Un outil au service du développement économique du Gabon

Willy NDONG
Owendo/Gabon

LE président de la République, Ali Bongo Ondimba, a inauguré, hier, le port minéralier multimodal rails-mer d'Owendo. En présence de plusieurs invités, parmi lesquels Mahamat Abbas Tolli, président de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) et gouverneur désigné de la BEAC.

Le président Ali Bongo Ondimba, l'un des artisans de cette œuvre, a salué la concrétisation de ce projet qui, à terme, accompagnera le développement de notre pays, en rendant compétitifs les produits made in Gabon destinés à l'export. « J'ai été pendant longtemps président du Conseil d'administration de l'Oprag pour comprendre l'importance, les opportunités et les enjeux qu'offre un port, dans la mesure où 90 % des échanges commerciaux de notre pays s'effectuent au niveau des ports. Et à ce titre, ce projet marque une étape importante dans la diversification de notre économie. Il est dans nos prévisions d'aller plus loin pour rendre com-



Photo : PRESSE PRESIDENTIELLE

Le président Ali Bongo Ondimba coupant le ruban symbolique lors de l'inauguration du port minéralier d'Owendo. Photo de droite : Une vue des wagons devant transporter le minerais.



Photo : D.R

pétitifs nos produits et nos ports, afin d'accompagner le développement économique du Gabon. C'est donc pour moi une véritable satisfaction de constater qu'un projet de cette envergure arrive à son terme», a-t-il indiqué. Non sans avoir lancé un appel en direction de potentiels investisseurs étrangers, pour accompagner notre pays vers le chemin de la croissance.

Mahamat Abbas Tolli, président de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), dont l'institution a financé une partie du projet, au même titre que le groupe bancaire gabonais BGFIBank, a rendu un vibrant

hommage au président de la République pour sa clairvoyance économique. « Sept mois seulement après la signature d'une convention de financement, nous voici à Libreville pour l'inauguration de cet important projet. C'est l'occasion, pour moi ici, de rendre hommage au président de la République Ali Bongo Ondimba, pour sa clairvoyance économique, son leadership et son sens de l'engagement. » Puis, il a souhaité que le Groupe Olam étende ses activités en direction des autres pays de la sous-région. Revenant sur les motivations de ce projet, Philippe Gery, directeur général de la Special economic zone-

mineral port, a affirmé qu'« il était très coûteux pour un exploitant minier de développer sa propre infrastructure portuaire, surtout dans un environnement de cours bas sur le marché. Le port minéralier entend être un outil au service de la diversification du secteur des transports. Ainsi, les différents opérateurs pourront désormais exporter à des coûts raisonnables. » Enfin, le ministre des Transports, Ernest Mpouho, s'est appesanti sur le rôle que devra désormais jouer cet outil qui devra, plus que jamais, renforcer la compétitivité des produits gabonais, tout en créant de la richesse au ni-

veau national. A noter que cette importante infrastructure a été pensée en deux étapes. La phase de transbordement par barge comprend un quai à barges long de 200 m, 1,5 km de rails, 90 wagons (capacité de 80 tonnes chacun), 2 grues de déchargement, 1 aire de stockage (260 000 tonnes de minerais), 4 grues de chargement (1100 tonnes par heure), 4 barges, 1 essence-rie, une sous-station électrique, plusieurs entrepôts et magasins. La seconde phase consiste au chargement et au déchargement automatisés par stacker-reclaimer (10 millions de tonnes).

S'agissant du transport des agrégats, 8 barges et 10 remorqueurs ont été prévus à cet effet. Pour mener à terme cette gigantesque œuvre, 16 entreprises gabonaises et internationales, notamment de Chine, Danemark, France et de l'Inde, ont été mises à contribution.

Cette infrastructure portuaire, dont le coût est évalué à 88 milliards de francs, est le fruit d'un partenariat public-privé entre l'Etat et le Groupe Olam international à travers l'une de ses filiales, la Special economic zone-mineral port (GSEZ). Elle comprend un port minéralier et un port de commerce moderne. Quant au terminal minéralier, il s'étale sur 25 ha, avec une capacité maximale de 10 millions de tonnes pour les miniers qui souhaitent exporter leur production. Un chantier naval, un port de pêche et un terminal d'agrégats y seront logés. Par ailleurs, le chantier naval donnera de nouvelles opportunités aux navires pour leur réparation. Quant au port de pêche, il devrait permettre considérablement d'améliorer les conditions de travail des opérateurs du secteur.

Lutte contre la fraude téléphonique

L'Arcep tire la sonnette d'alarme !

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/GABON

Selon l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes, cette pratique a déjà engendré une perte financière de 13 milliards de francs à l'Etat en 2015. D'où l'appel de son président, Lin Mombo, à une mobilisation générale.

L'AUTORITÉ de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) a organisé, mardi dernier, à l'hôtel Nomad, un séminaire sur la lutte contre la fraude téléphonique. Cette importante rencontre a réuni un panel de spécialistes, venus d'horizons professionnels divers, autour de la thématique sur "le détour-

nement du trafic international entrant sur le territoire national à partir des équipements dénommés les « Simbox »".

Pour le président de l'Arcep, Lin Mombo, l'objectif de ce séminaire était de renforcer les capacités opérationnelles de l'ensemble des partenaires. Les différents acteurs impliqués ont ainsi pu confronter leurs expériences et leurs points de vue sur une fraude grandissante dont les pertes se chiffrent, pour l'Etat et les opérateurs de téléphonie mobile, à plusieurs milliards de francs CFA.

Selon le chef de service contrôle trafic international entrant à l'Arcep, Stéphane Jocktane, la fraude téléphonique a occasionné en 2015, une énorme perte financière pour l'Etat d'environ 13 milliards de



Photo : D.R

Le président de l'Arcep, Lin Mombo (c) lors de la réunion consacrée à la lutte contre la fraude téléphonique.

F.CFA. Il a ainsi invité les usagers de la téléphonie mobile à faire attention aux messages disant de rappeler un numéro inconnu de l'abonné. Ces messages proviennent généralement de l'indicatif d'un pays lointain.

Une étude présentée aux participants du séminaire organisé par l'Arcep révèle que les cinq méthodes utilisées pour accéder frauduleusement aux réseaux et services d'opérateurs Télécoms sont les suivantes : « Le piratage de PBX, le piratage de IP-PBX, la fraude

d'abonnement (applications), la fraude via les concessionnaires et la fraude d'abonnement (usurpation d'identité) ». Ces échanges entre l'Arcep, les forces de l'ordre, le parquet et les opérateurs de téléphonie mobile ont donc permis de faire des suggestions dans le renforcement du dispositif de cette lutte contre la fraude téléphonique par des actions sur le terrain. « Si la vulgarisation de services nouveaux, tels que la technologie de la Voix sur Internet (VoIP) et l'avènement de la 4G, ont révolutionné le marché de la téléphonie mobile, ils ont aussi facilité le développement de la fraude téléphonique sous des formes diverses. Laquelle fraude est aussi liée à l'importation illégitime de terminaux de télécommunications au Gabon », a déploré

le président de l'Arcep. Ainsi, pour mettre un terme à cette pratique ou, du moins, atténuer ses effets pervers, l'Autorité de régulation a mis en place un comité inter-opérateurs de lutte contre la fraude téléphonique, ayant pour rôle de veiller au respect des prescriptions légales et réglementaires en vigueur. Mais également, un Service interconnexion et trafic international Entrant (SITIE), chargé de la supervision dudit trafic et de la détection des numéros frauduleux, en partenariat avec la société TELSIG.

A ce jour, 9 personnes ont été arrêtées en flagrant délit de détournement d'appels téléphoniques entrants et sont actuellement poursuivies devant les instances judiciaires compétentes.

CHANGEMENTS
COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 10/08/2016

Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

DEV	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)	
	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,1078	1USD =	592,126	1 USD	628,375
CAD	1,4567	1CAD =	450,303	1 CAD	474,113
JPY	113,2700	1JPY =	5,791	100 JPY	602,203
GBP	0,8540	1GBP =	768,109	1 GBP	801,452
CHF	1,0899	1CHF =	601,851	100 CHF	63 020,61
ZAR	15,0072	1ZAR =	43,709	100 ZAR	4545,26
MAD	10,8796	1MAD =	60,292	MAD	62,70
CNY	7,3798	1CNY =	88,885	1CNY	91,55

INDICES BOURSISERS		
	en date du	
CAC 40	10/08/2016	4 459,36
DOW JONES	10/08/2016	18 568,18
BRENT (IPE) US Dollars/Baril		
10 Août 2016: 45,17		